

AUCMED

INFOS

MAI 2012

lettre d'information

N°6



Association des Usagers des Cales de mise à l'eau de **MED**iterranée

5 ans déjà !

Numéro spécial



POUR QUE LA MER RESTE ACCESSIBLE A TOUS.

Edito

Mais que fait l'**AUCMED** ?

Nous, membres du bureau de l'Association sommes assez souvent saisis sur divers points par des adhérents ou des anonymes qui ne deviennent pas forcément membres pour autant : infos précises sur les cales, interventions ponctuelles, plaintes, etc...

Lorsque cette association est née, nous n'avions pas pour objectif que l'**AUCMED** soit une agence de renseignements, ni d'ailleurs un quelconque prestataire de services.

Devant le manque évident d'interlocuteurs pour représenter les « plaisanciers sur remorques », nous avons une vision plus lointaine qu'un simple inventaire des cales de mise à l'eau ; dès le départ, nous savions que le chemin serait long pour être reconnus, en tout cas autant qu'une « Société Nautique » qui gère des anneaux sur un port...

Une certaine vision avanguardiste nous a permis, en 5 ans d'existence, de mûrir notre sujet, et d'avancer, avec courage et ténacité.

Avancer ? MAIS... que fait l'**AUCMED** ?!

Nos avancées concernent essentiellement un regroupement, lent et difficile, de nombreux plaisanciers qui râlent dans leur coin, une approche des institutions locales, régionales et nationales, ainsi que les professionnels du nautisme, dont les enjeux économiques pour certains seront un jour directement liés à l'existence même des cales.

Quant au milieu « politique », c'est de loin le plus grand sujet qu'il nous faut traiter, afin que nous soyons réellement écoutés et suivis dans nos démarches.

Le travail sur le long terme, avec les plaisanciers, les acteurs du monde du nautisme et nos élus, qu'ils soient ou non gestionnaires des mises à l'eau, nous permettra de préserver et de créer nos accès à la mer : l'**AUCMED** n'est pas Zorro, nous n'avons pas pris l'option « cape et épée » pour régler les problèmes tel un génie sortant de sa lampe !

Les membres bénévoles élus au bureau font au mieux de leur temps et de leur disponibilité, en plus de leurs activités professionnelles, pour qu'un ensemble de plaisanciers profitent de ces infrastructures dont nous avons tant besoin : seulement en région PACA plus de 60 % des embarcations immatriculées sont sur remorques.

Pour avoir des résultats, il nous faut être **nombreux et participatifs**, comme je l'indique dans le document de retour joint à confirmation d'adhésion :

« Merci de votre inscription à une cause qui nous est commune pour nos loisirs nautiques(...) Votre retour d'expérience d'usage des cales de mise à l'eau est important : n'hésitez pas à transmettre votre vécu au bureau de l'association afin que nous puissions proposer des actions courtoises, cohérentes et constructives à nos interlocuteurs, bien souvent loin des contraintes du terrain ».

La saison estivale approche, espérons qu'elle nous apporte à tous d'intenses moments de bonheur avec nos proches, en toute sécurité sur notre belle Méditerranée...

Joël Dottori – Président



Quelques chiffres ?

107 places de port !!!
107 places de port !!!
107 places de port !!!

A ce jour, l'**AUCMED** réunit différents type d'utilisateurs d'embarcations tractées ou transportées :
75 % sont des pneumatiques ou semi-rigides
21 % des coques dures (open, cabines etc...)
2 % des jet-skis
2 % des Kayaks ou autres usagers.

Ses membres sont répartis pour
81 % en région Provence Alpes Côte d'Azur et Corse,
5 % en région Languedoc-Roussillon
14 % d'autres départements plus éloignés de la Méditerranée (merci pour leur implication).

Il est à présent confirmé qu'en région PACA :

- 25% du total national des embarcations y sont immatriculées
- 80 % d'embarcations à moteur de moins de 6 mètres,
- plus de 60% sont des embarcations initialement tractées par une remorque, représentant une flotte de plus de **80.000** propriétaires (240 000 plaisanciers).

Par ailleurs, l'étude menée par le service mer de la région PACA montre qu'une cale de mise à l'eau, utilisée seulement par 15 embarcations / jour, **remplace avantageusement 107 places de port.**

(Etude Synésis - Earthcase / mai 2011)



*Colloque cales de mise à l'eau
Réflexion collective dans le grand hémicycle / Conseil Régional PACA le 30 juin 2009
Une grande première en France à l'initiative du Conseil Régional et de l'AUCMED !*

Actions au plan national



L'**AUCMED** poursuit son travail relationnel auprès du Conseil Supérieur de la Navigation de Plaisance et des Sports Nautiques, le CSNPSN est la plus haute instance nationale du nautisme chargée par le gouvernement d'élaborer en particulier la réglementation dans ce domaine.

<http://www.csnpsn.equipement.gouv.fr/>



Notre partenariat de membre avec l'Union Nationale des Associations de Navigateurs (UNAN) nous permet de faire porter nos idées également au plan national, en étant localement actif avec l'UNAN-MEDiterranée via son Président, également Vice-Président de l'UNAN Nationale, qui siège au CSNPSN.

L'**AUCMED** est la seule association membre de l'UNAN qui représente des plaisanciers « sans port d'attache ».

<http://unan.fr>



La Fédération des Industries Nautiques (FIN) commence à être interpellée par les démarches de l'**AUCMED**. Son secrétaire général adjoint est aussi le directeur régional Méditerranée.

<http://www.france-nautic.com>



Le travail effectué en région Paca avec les acteurs ci-dessus a donné lieu à la préparation d'un guide, publié par le CODCAP : le Comité pour le Développement des Capacités d'Accueil de la Plaisance, dont la mission principale est de favoriser la mise en œuvre de solutions concrètes face au manque de capacités d'accueil des ports de plaisance. Ce guide national « stratégies de développement des cales et rampes de mise à l'eau », à destination des professionnels gestionnaires, sera disponible courant 2012, l'**AUCMED** y tiendra une place non négligeable.



Cette année, l'**AUCMED** soutient la création d'une nouvelle association, l'Association Nationale des Plaisanciers Motonautiques dont l'objet essentiel est de représenter les plaisanciers « à moteurs » auprès de toutes les institutions publiques et de promouvoir le tourisme motonautique sur tout le territoire français.

www.anpm.fr

Actions au plan régional



C'est après plusieurs rencontres entre le Conseil Régional, notre partenaire l'UNANMED et après le colloque organisé en Juin 2009, que le **Service Mer du Conseil Régional PACA** a décidé de lancer en 2010 un appel d'offres pour réaliser une étude sur l'état actuel des cales de mises à l'eau en PACA et l'avenir qui peut leur être réservé.

Grâce aux nombreuses réponses de ses adhérents, l'**AUCMED** a très fortement alimenté les dossiers d'enquêtes sur la fréquentation des cales réalisés par le prestataire chargé de l'étude.

Notre association y a joué un rôle important dans ses actions placées au centre du débat, étant présente au sein même du Comité de Pilotage des différents acteurs de cette démarche.

L'étude finalisée en 2011 a révélé de nombreux points que nous soulevons depuis la création de l'**AUCMED**.

Elle a ensuite donné lieu à une délibération du **Conseil Régional PACA**, financièrement très incitative pour les communes littorales en PACA qui feront l'effort de s'intéresser aux embarcations transportées et aux moyens mis en œuvre pour développer ce mode de nautisme.

Une carte interactive a été mise en ligne sur le site du Conseil Régional pour visualiser à distance les cales identifiées potentiellement utilisables.

<http://www.regionpaca.fr/agriculture-mer-et-foret/la-mer.html>



Avec une forte implication de l'un de nos membres du Languedoc, une démarche par lettre avec exemples cadrés en région PACA a été adressée au Président de la Communauté Urbaine de Montpellier Agglomération : un vaste projet urbain nommé « route de la mer » ne peut être envisagé sans un accès à la mer cohérent pour les embarcations sur remorques dans cet espace de vacances très touristique. Dossier à suivre !

<http://www.montpellier-agglo.com/participer/actualite-fils-rss/concertation-publique-ecocite-route-de-la-mer-inventons-ensemble-la-ville-de-demain-194257.khtml?RH=1140186622219>



POUR QUE LA MER RESTE ACCESSIBLE A TOUS.

Actions au plan local



Partenariat

L'**AUCMED** est membre de la récente **Fédération UFAP13** : l'Union Fédérale des Associations des Plaisanciers des Bouches du Rhône, dont l'activité principale est d'unir des associations de plaisance situées dans le département des Bouches-du-Rhône : défense de l'intérêt général de toutes les activités de la navigation de plaisance, mutualisation d'informations et de compétences, mise en œuvre de toutes actions en vue de la sauvegarde de la culture maritime populaire locale et de l'amélioration de l'environnement, des infrastructures portuaires, des modalités de gestion des dites structures.

Recensement des cales de mise à l'eau



En parallèle de l'excellent travail fourni par le Conseil Régional, l'**AUCMED** poursuit l'élaboration de sa base technique. Il s'agit de fiches d'études sur les cales les plus couramment utilisées. Une vingtaine de fiches sont actuellement disponibles sur notre site internet www.aucmed.fr

Quelques cales avec actions notables **AUCMED**, d'Est en Ouest :



Cale du Cros De Cagne (06)

Cale suivie depuis près de 5 ans ; passif lourd en termes de difficultés de stationnement et de tarifs discriminatoires d'accès. Nombreux courriers et contacts téléphoniques... **AUCMED** non écoutée, représentativité locale de très peu d'usagers. Relance possible en 2012, suivant les infos locales...



Cale de La Seyne sur mer (83)

Récente visite (3 Mai 2012) sur place aux anciens chantiers navals, pour comprendre pourquoi cette immense cale, rénovée, publique, n'est pas utilisée. Avec l'aide de citoyens locaux, un courrier a été adressé à la Mairie pour premier contact.



Cale de Six Fours Les Plages (83)

L'**AUCMED** a envoyé un courrier à la Mairie début Mai 2012 pour comprendre pourquoi cette cale « neuve de moins de 5 ans » est barrée par des blocs béton. L'objectif est une réouverture et un réaménagement au plus tôt. Attente d'un retour à notre LRAR pour rendez-vous à planifier.



Cale de Sanary Sur Mer (83)

Relations établies depuis 2011 avec la mairie et rencontre avec la capitainerie en vue d'un possible projet nautique « vers 2013 ». L'**AUCMED** s'est positionnée pour apporter son expertise de l'usage des cales en avant-projet.

Par ailleurs, nous avons demandé pour la période estivale 2012 que les places de stationnement soient réaménagées et étendues en faveur des véhicules avec attelages autour des 2 cales qui se jouxtent, qu'une signalétique soit établie au sol, ainsi qu'un ponton d'embarquement-débarquement soit créé ; à suivre...



Cale de Bandol (83)

Après une première approche de l'**AUCMED** en 2011 non prise en compte, nouveau courrier LRAR à la Mairie début Mai 2012 pour demande d'un réaménagement et d'une remise en état de la cale : places de stationnement, signalétique, remise en état du ponton ; à suivre.



Cale de La Ciotat (13)

Depuis 2010, courriers sans suite réellement approfondie par les élus et gestionnaires (Ville de La Ciotat, Marseille Provence Métropole, SEMIDEP). Le déplacement annoncé du port à sec permettrait de créer de nombreux emplacement de stationnement bien pensés ; Nous suivons cette opération de près, avec la Direction des Ports de MPM, récemment rencontrée à nouveau. Courrier de relance fin avril 2012 ; l'**AUCMED** demande par ailleurs la création d'une grande mise à l'eau sur les anciens chantiers navals, à présent gérés par la SEMIDEP.



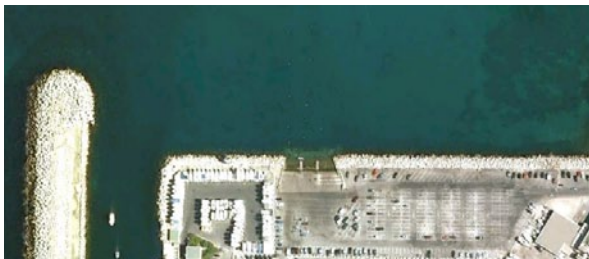
Cale de Cassis (13)

Cale impossible à utiliser, due à son implantation, à la voirie, à l'enclavement portuaire et villageoise. Démarche en cours par courrier à la Mairie suite à la suggestion d'un professionnel pour une nouvelle implantation ; à voir sur place.



Cale de Callelongue (Marseille - 13)

Sur la demande d'associations de kayakistes ainsi que de notre partenaire l' UNANMED, l'**AUCMED** a participé aux démarches de rencontres avec la société nautique locale et la collectivité territoriale MPM afin de trouver une solution à un blocage de la cale du port de Callelongue. Il est demandé un accès libre par les usagers extérieurs, particulièrement les kayakistes (aucune possibilité de manœuvre ni de stationnement pour embarcations tractées), aux résidents de ce charmant petit port. Une étape d'échanges est franchie, plusieurs solutions sont en étude par Marseille Provence Métropole.



Cales de la Pointe Rouge (Marseille - 13)

Depuis 2009, un très important travail a été mené avec le maître de port de la Pointe Rouge : propositions d'améliorations des cales existantes, prévisions de travaux pour les saisons 2012 et plus... Quelques points de ce dossier conséquent sont avancés pour 2012, tant en étude qu'en proche réalisation. D'autres méritent une plus lointaine échéance, vu l'ampleur et le financement des travaux. Le relationnel établi avec la Direction des Ports de MPM est très bon, l'**AUCMED** est écoutée, à suivre de près.



Circulation autour de la Pointe Rouge (Marseille - 13)

Circulation devant le port / Constat : voirie sursaturée en période estivale. L'**AUCMED** se mobilise auprès de tous les acteurs autour du port et, après de nombreux échanges avec la Mairie, les CIQ des quartiers concernés et la direction de la voirie, un projet étudié par la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a été présenté par la Mairie au mois d'Avril. Des travaux seront entrepris avant l'été 2012 pour modifier le sens de circulation et tester si le trafic s'en trouve fluidifié.



Cale du Vieux Port de Marseille (13)

Cale impraticable car emprise chantier réglementée « tunnel Prado » jusqu'au 31 Octobre 2012 ; signalé à MPM dans un de nos courriers + inquiétudes de la disparition de la cale suite à la création de Vieux-Port piétonnier. L'élu au nautisme a également été saisi par l'**AUCMED**. Réaménagement de la cale à étudier avec la Direction des Ports de MPM pour l'hiver 2012. Vieux-Port piétonnier . à suivre de « 2013 à 2020 ».



Cale de l'Estaque (Marseille - 13)

Cale située sur le domaine « nautisme et plages » de Ville De Marseille. Cale méritant de l'attention : située hors zone portuaire, grand stationnement possible... Travaux de réfection de voirie réalisés en 2011 suite à l'intervention de l'**AUCMED**. Dossier d'étude en cours pour un réaménagement de l'espace de stationnement, avec signalétique appropriée. L'élu au nautisme et les services techniques Ville De Marseille sont proches de nos attentes ; travaux et financement à établir.



Cales de Port Saint Louis du Rhône (13)

Très nombreux conflits d'usage sur la cale de Port Abri. Rencontres et échanges de courriers en 2010 et 2011 avec Mr le Maire et Mme la Directrice des ports : non aboutis. Un projet serait à suivre en 2012: aménagement du stationnement autour de la cale ; l'**AUCMED** n'a pas encore été conviée à la table des concertations, courrier de relance établi. Nous y demandons une nouvelle rencontre, également pour mener une réflexion sur l'aménagement de la cale de « Ferrigno ».



Cale des Saintes Maries de La Mer (13)

Au printemps 2009, suite à différents actes d'incivilité et voies de faits, la SEMIS, société qui gère le port de plaisance, envisageait de réserver l'utilisation de cette cale aux seules activités professionnelles. Grace à un travail collectif des membres de l'**AUCMED**, les responsables du plan d'eau ont décidé de garder la cale ouverte à tous, en adoptant notre charte comme ligne de conduite.

A l'automne 2009, la capitainerie nous a confirmé que la cale est bien restée ouverte aux usagers, en faisant signer la charte au plaisancier et en montrant les papiers de l'embarcation.

Un de nos membres nous propose de monter un dossier pour en créer une nouvelle, en dehors du port de plaisance. A étudier et à présenter à la Mairie...



Cale de Palavas les flots (34)

Cale située au fond d'un bassin aux eaux stagnantes sauf forts orages, donnant sur le fleuve Le Lez ; stationnement étriqué, accès aléatoire. Un projet est à l'étude par nos membres locaux pour une proposition au Gros du Prévost. Dossier à présenter en Mairie.

Communication



— Dossier de Com



Dès sa création, l'**AUCMED** s'est basée sur un dossier de communication articulé en 5 points :

1 – Constat national / 2 – La situation en Méditerranée / 3 – Analyse / 4 – l'AUCMED / 5 – Réflexions.

Cinq ans plus tard, il n'a pas vieilli !

Il est téléchargeable sur notre site www.aucmed.fr rubrique « Documents ».

— Tracts



Nos membres ont à leur disposition un document type qu'il suffit d'**imprimer et de découper** pour former des tracts à positionner sur les pare-brise des véhicules en stationnement autour des cales.

Document téléchargeable sur notre site, rubrique « Documents ».

— Publications



Quelques quotidiens ont relayé notre existence et nos actions comme La Provence, Nice Matin, 20 Minutes, Le Marin. Certains magazines spécialisés ont fait également état de notre travail, Pneumatique Magazine, Moteur Boat, Semi-Rigide Magazine.

Depuis le salon NAUTIC-PARIS 2011 des contacts sont à nouveau établis avec Pneumatique magazine et Moteur Boat, ainsi qu'avec Hors Bord magazine. Gageons qu'ils feront une belle place à l'**AUCMED** dans leurs colonnes !

Un contact journaliste sur Marseille a également été établi pour La Provence.

Quelques articles sont disponibles sur notre site, rubrique « Revue de Presse ».

— Internet



Au 21ème siècle, pas de communication sans site internet !!! Notre webmaster s'est attaché à construire un site clair, convivial et régulièrement mis à jour, en fonction des actualités et de l'avancée des dossiers suivis.

Ce site est la vitrine de l'**AUCMED**, nous nous efforçons de le « faire vivre » au mieux de nos possibilités... Quelques membres informent de notre existence par la création de liens sur leurs sites, blogs, pages de réseaux sociaux.

Salons spécialisés



Notre partenariat étroit avec l'**UNAN Méditerranée** nous a permis, en 2009 et 2010, d'être présents au salon nautique bien nommée « **Les Nauticales** » à La Ciotat.

Malheureusement, à notre échelle bénévole, les résultats de communication sont inversement proportionnels au temps et au financement consacrés...

Nous en retirons tout de même de belles expériences relationnelles, qui nous ont permis de rencontrer et de nous faire connaître auprès de nombreuses institutions locales : Ville de La Ciotat, Ville de Marseille, Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, Conseil Régional, Office de la mer, Comité Consultatif Régional de la Mer, Fédération des Industries Nautiques...

Sur le **NAUTIC 2008**, l'**AUCMED** a été convié à la table ronde du **CSNPSN** pour représenter les plaisanciers sur remorques, en vue de leur travail sur le décret ZMEL (Zone de Mouillages pour Equipements Légers), s'en est suivi un groupe de travail sur les cales de mise à l'eau mené par l'**UNAN France**.

Lors du **NAUTIC 2011**, l'**AUCMED** était invitée à la présentation en avant première pour la future publication préparée par le **CODCAP**, à destination des communes et de leurs gestionnaires littoraux : Stratégie de développement des cales et rampes de mise à l'eau.

Cet ouvrage sera disponible d'ici fin Juin 2012, l'**AUCMED** y tiendra une place non négligeable...



Rencontres



L'**AUCMED** organise deux fois par an (printemps et automne) une sortie conviviale en mer avec ses membres, et tous ceux qui désirent se joindre à nous.

La date de printemps retenue cette année est le 23 Juin 2012.

Nous y associerons une matinée de rencontres vers tous les plaisanciers qui mettent à l'eau sur la grande cale de la Pointe Rouge, à Marseille.

Cette manifestation ne sera possible qu'avec l'accord attendu du service évènementiel de **Marseille Provence Métropole**.

Quoiqu'il en soit, vers midi, cap sur l'Archipel de Riou, les calanques, l'Archipel de Frioul, l'île de Planier etc !!!

Avenir ?



L'**AUCMED** défend l'accès à la mer **pour tous les utilisateurs des cales**. Il n'est pas question de privilégier ou d'écarter un quelconque type d'embarcation, ce serait entrer dans un débat qui sort de nos domaines d'intervention et qui de plus serait contraire à notre éthique et à l'objet de l'association.

La cale de mise à l'eau, "transfère" autant qu'un port entre terre et mer ; elle devient de plus en plus un

lieu incontournable du plaisancier dit de « petite unité » et de toutes les nouvelles activités sportives émergentes (jet ski, kayak, stand up paddle, kite surf etc...).

A tous les élus et interlocuteurs territoriaux d'en prendre bonne note et d'enfin considérer que cet espace de liberté qu'est la mer doit être partagé par tous, en créant au besoin les **infrastructures nécessaires à la cohabitation** de tous les modes de plaisance.

L'intérêt économique n'est pas en reste, puisqu'il est bien établi que les cales de mise à l'eau répondent clairement à l'engorgement des ports de plaisance et contribuent directement à toute la filière professionnelle des embarcations transportées.

Mais... que fait l'AUCMED ! ? !

Depuis 2007, nous avons largement œuvré dans cette démarche ; aujourd'hui, nous commençons à être **entendus** et même **écoutés** ! L'année 2012 emporte l'**AUCMED** vers les continuités relationnelles et le travail de terrain assez dense.

Tous les membres doivent **se sentir impliqués** dans cette démarche, et ceux qui ne le sont pas encore peuvent toujours se joindre à nos actions et au minimum remonter les informations primordiales d'usagers locaux.

C'est à long terme que notre investissement paiera auprès de tous les interlocuteurs communaux, délégataires, communautaires, privés, régionaux et nationaux, afin que cet espace si important nous permette de continuer nos mises à l'eau et que la mer reste accessible à tous...

Les limites de nos actions ne peuvent être que **la motivation des municipalités littorales** pour améliorer les environnements des cales de mise à l'eau, voir pour en créer de nouvelles, ou bien encore savoir développer des activités économiques autour des cales.

Nous comptons que notre message reste **inscrit dans les idées de nos élus**, et de toutes les collectivités publiques au service de leurs projets.



POUR QUE LA MER RESTE ACCESSIBLE A TOUS.

Adhésion !!!



La **fiche complète d'adhésion ci dessous** se trouve également sur notre site, à la rubrique «**adhérez ici**». Il est possible d'adhérer par courrier ou directement en ligne en se laissant guider.



La création de l'AUCMED est le fruit d'un rassemblement de citoyens usagers de la mer responsables, soucieux de préserver un accès cohérent à la mer avec les embarcations transportables : dialogue avec les représentants des collectivités locales et territoriales, sauvegarde des cales existantes, création de nouvelles installations.

Cette association n'est assujettie à aucun lobby ou mouvement politique. Elle n'a aucun impératif commercial ou financier. Elle a pour seul objectif de réunir les utilisateurs de cales de mise à l'eau afin d'être un interlocuteur reconnu auprès des décideurs et de défendre leurs intérêts d'usagers de cales publiques, dans le respect de quelques règles élémentaires.

Tout membre se doit de respecter la charte de « bonne conduite » de l'AUCMED. Notre action auprès des mairies et gestionnaires n'aura de crédit et de légitimité que si nous adoptons un comportement responsable et irréprochable lors de l'utilisation des équipements collectifs que sont les cales de mise à l'eau.

La charte de l'AUCMED établit que tout usager de cales de mise à l'eau se doit de :

- Respecter la signalétique mise en place par les mairies ou les gestionnaires de ports
- Ne pas gêner et donner la priorité aux professionnels de la mer
- Préparer son embarcation en dehors de la cale, aussi bien pour mettre à l'eau qu'en sortir
- Restreindre l'utilisation de la cale à la seule mise à l'eau et sortie
- Ne jamais stationner sur la cale ou l'encombrer
- Stationner véhicule et remorque sur les aires et parking prévus à cet effet
- Ne pas utiliser les équipements portuaires destinés aux usagers résidents du port (point d'eau, borne électrique aire de carénage) sauf si compris dans les prestations de la capitainerie pour les usagers sur remorques
- Veiller à la sécurité de tous les usagers en ayant une conduite adaptée et en effectuant des manœuvres avec douceur et maîtrise, sur la cale et dans le port.

Enfin, bonne humeur et savoir-vivre, en gardant toujours à l'esprit que nous utilisons ces aménagements collectifs pour notre plaisir ! Cette démarche vous interpelle ? Devenez membre et visitez notre site : www.aucmed.fr

---✂-----

Nom : Prénom :

Date d'Adhésion : Cales utilisées :

Nombre de sorties par an : Type d'embarcation : Jetski Pneumatique Semi-Rigide Coque Autre

Modèle : Usage :

Origine contact AUCMED : Adresse Mail :

Adresse :

Année de naissance : Profession :

N° Tel Fixe : N° Tel Portable :

Je désire être adhérent à l'association : Adhésion annuelle : 10 €

Je désire être adhérent à l'association « au-delà du minimum » : Montant libre : €

Je désire être membre bienfaiteur : Adhésion annuelle : 150 €

Je désire être mécène pour l'association : Montant libre – nous contacter

Règlement par chèque à l'ordre de AUCMED

Courrier : AUCMED – 80, Boulevard de Beaumont – 13012 MARSEILLE

Veillez noter vos informations complémentaires au verso ou sur papier libre svp.

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez adresser une demande à AUCMED - 80, Boulevard de Beaumont - 13012 MARSEILLE.

